

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 12 décembre 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe étaient également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire du 12 décembre 2016 ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-12-196

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

16-12-197

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2016.

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

16-12-198

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité, à 20h03, d'ajourner la présente séance jusqu'à la fin de la période requise pour procéder à la tenue de la séance extraordinaire relative au budget 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Lucie Côté, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

REPRISE À 20H25 DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 12 DÉCEMBRE 2016

16-12-205

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité à 20h25, de reprendre la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

16-12-206

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de novembre 2016, pour la somme de 4 609.98 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4562 à 4588 :

16-12-207

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	HYDRO-QUÉBEC	339.40	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE (OCT.)
	HYDRO-QUÉBEC	271.00	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIOTHÈQUE
	HYDRO-QUÉBEC	266.64	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	212.85	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 005.04	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	5 231.16	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 337.60	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	10 094.17	DÉPÔTS DIRECTS
4562	MICHAEL BAATZ	200.00	REMISE DEPOT SUR PERMIS DE CONSTRUCTION
4563	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	11 608.23	REMBOURSEMENT PRÊT AUTO-POMPE
	<u>TOTAL PAYÉ EN NOVEMBRE 2016</u>	<u>40 082.89</u>	
4564	RG TECHNILAB	685.15	ENTRETIEN EQUIPEMENT INCENDIE
4565	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	196.95	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4566	LABORATOIRES BIO-SERVICES	94.84	ANALYSES D'EAU
4567	RENAUD-BRAY	128.89	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4568	POSTES CANADA	661.11	FRAIS DE POSTE
4569	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	592.12	FORMATION URB. DROITS ACQUIS
4570	BFL CANADA	1 049.53	ASSURANCES DES OSBL
4571	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	42.42	ASPHALTE FROIDE
4572	CHAUFFAGE LAURENTIEN	287.38	ENTRETIEN FOURNAISE À L'HUILE
4573	JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	919.80	VERIFICATION CAMIONS INCENDIE
4574	COMBIFLEX DESIGN INC.	384.76	ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE
4575	GUYLAIN CHARLEBOIS	450.00	SERVICE ANALYSES D'EAU OCT, NOV & DEC
4576	GILLES RODRIGUE	46.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT OVU
4577	POMPAGE SANITAIRE MONT-TREMBLANT	2 742.15	ENTRETIEN DES ÉGOUTS PLUVIAUX
4578	MRC DES LAURENTIDES	452.27	BACS ROULANTS NOIRS

4579	RACINE VENTILATION INC.	37.88	RÉPARATION ASPIRATEUR CENTRAL
4580	TC TRANSCONTINENTAL	512.78	AVIS PUBLIC EMPLOI DG
4581	MAXI-MÉTAL INC.	34.31	PIECE CAMION INCENDIE
4582	LES SERVICES CONSEILS RD	1 406.50	SERVICES PROFESSIONNELS
4583	STEVEN LAROSE	103.49	FRAIS DE DEPLACEMENT
4584	ANNIE LAROCQUE	126.99	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4585	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 020.01	TRAVAUX CHEMIN DU LAC-CHAREST SUD
4586	EXCAVATION D.M.O.	5 269.69	DÉNEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE, 1ER VERS.
4587	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 1ER VERS.
4588	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	493.43	DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, 1ER VERS.
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE	33 117.16	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016**

16-12-208

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

16-12-209

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, lesquelles se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville :

9 Janvier 2017	10 Juillet 2017
13 Février 2017	14 Août 2017
13 Mars 2017	11 Septembre 2017
10 Avril 2017	2 Octobre 2017
8 Mai 2017	13 Novembre 2017
12 Juin 2017	11 Décembre 2017

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.5. **DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Sujet reporté

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, remercie chaleureusement les 35 bénévoles qui ont assuré le succès de la Guignolée 2016. Il énumère les sommes recueillies :

2 945 \$ provenant des citoyens de Montcalm, 1 475 \$ provenant des citoyens d'Arundel et de Barkmere, 350 \$ de la Caisse Populaire des Trois-Vallées et 250 \$ du Marché Richelieu d'Huberdeau, pour un grand total de

5 020\$ et une estimation de 8 410\$ si on y ajoute les denrées non-périssables. Les denrées seront envoyées au comptoir de la Samaritaine de Mont-Tremblant et les fonds amassés serviront à offrir des bons d'achat à 12 familles de la région.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, félicite et souligne le travail et l'implication de Monsieur Courte pour l'organisation de la Guignolée.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle a participé à une formation sur la Prévoyance envers les aînés où plusieurs notions techniques ont été enseignées. Notamment, les sentinelles ont pu étudier plusieurs cas et mises en situation applicables.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, souligne son implication dans le projet du tableau de M. Nroman Davis et celui du Tara Lodge. Elle remercie sincèrement M. Denis Courte pour son aide et son implication dans ces projets.

Steven Larose, maire, présente le nouveau plan d'organisation de la Sûreté du Québec et son état major.

Il rapporte qu'il a assisté à une cérémonie tenue en l'honneur de Monsieur Jacques Léonard, instigateur des municipalités régionales de comté (MRC). Le bâtiment principal de la MRC des Laurentides a été nommé officiellement « Édifice Jacques Léonard ».

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

16-12-210

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de novembre 2016, pour la somme de 3 259.54 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ) POUR L'ANNEE 2017

16-12-211

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- la municipalité adopte la programmation partielle 2017 telle qu'amendée :

PROGRAMMATION PARTIELLE AMENDÉE DE TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2017 :

88-78055-03 Chemins du Lac-Beaven

Creusage de fossés : Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments, pour la somme de **15 000\$**

88-78055-04 Chemins Duncan Sud

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec), pour la somme de **900\$**

88-78055-06 Chemins du Lac-verdure, du Lac-Earl et du Lac Caribou Est et Ouest

Creusage de fossés : Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et dynamités afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec)

Pour la somme de **15 000\$.**

88-78-055-07 Chemin Larose et du Lac-Munich

Creusage de fossés, rechargement, nouvelle infrastructure, pavage

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec).

Réfection de la chaussée existante par la préparation de la surface granulaire (élimination des matériaux impropres, scarification, rechargement, mise en forme, compactage), drainage pluvial, fossés latéraux afin de procéder au pavage.

Pour la somme de **36 000\$**

88-78055-08 Chemin Morgan

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec), pour la somme de **1 200\$**

88-78055-09 Chemin Tassé

Ponceau, creusage de fossés et rechargement

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et l'ajout de matériaux afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec).

Pour la somme de **35 300\$**

88-78055-10 Rues de Lucerne, Berne et Lausanne

Ponceaux, creusage de fossés, dynamitage et rechargement

Drainage pluvial : Installation de nouveaux ponceaux afin de permettre le libre écoulement des eaux.

Fossés: Considérant l'ajout de nouveaux ponceaux, des fossés doivent être creusés et dynamités afin de faciliter l'écoulement des eaux et de diminuer l'apport de sédiments.

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec).

Pour la somme de **18 000\$**

88-78055-13 Chemin du Lacs-des-Pins Sud

Rechargement : Fourniture et mise en place pour la réfection de la fondation granulaire (nivelage, compactage, matériau conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec, pour la somme de **1 300\$**

88-78055-50 Construction d'un garage municipal

L'ancien garage est devenu insalubre et dangereux. Obligation de construire un nouveau garage, pour la somme de **75 000\$**

Pour un grand total pour 2017 de 197 700\$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2017

16-12-212

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année pour chacune des années civiles du programme (2014-2018) dont le décret en vigueur au 1 janvier 2014 rapporte une population de 688 habitants ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- la municipalité adopte la programmation partielle 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 PRISE EN CHARGE DU PONT P-09237 / CHEMIN LAROSE, PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

16-12-213

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués en juillet 1996 sur le pont P-09237 situé sur le chemin Larose ;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont aurait dû être inventorié par le Ministère des Transports, par le décret numéro 1176-2007 afin qu'il devienne sous sa responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une correspondance datant du 20 septembre 2016, ledit ministère refuse d'en prendre charge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de présenter une demande officielle au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin qu'il inventorie et prenne charge du pont P-09237 localisé sur le chemin Larose.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL-ÉCONOMIQUE**

9.1 S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **SENTIERS PÉDESTRES – CERTIFICATION DU RÉSEAU PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ**

16-12-214

CONSIDÉRANT QUE depuis les dernières années, la municipalité a investi des sommes importantes et beaucoup d'énergie dans l'aménagement des sentiers du Mont-Larose et Nid de l'aigle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire rehausser le nombre d'utilisateurs et la renommée de son réseau de sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de la marche offre, aux gestionnaires de sentiers, son Programme de certification des réseaux pédestres québécois et que le programme est né de la demande grandissante des randonneurs qui désiraient parcourir des sentiers bien entretenus, sécuritaires, balisés et qui respectent les patrimoines naturel et culturel. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a joint en 2016 le programme de certification des réseaux pédestres québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'autoriser le renouvellement de la certification des réseaux pédestres québécois de la Fédération québécoise de la marche (FQM) pour l'année 2017 et d'autoriser le paiement de la somme de 100 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

Monsieur le maire Steven Larose remercie Hugues Jacob, directeur général, lequel quittera son emploi à la fin du mois, pour ses services et son implication au sein de la municipalité.

16-12-215

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h45.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Lucie Côté, directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe